

# Essentiel 2021

## Conjoncture et Financement



L'Urssaf a pu constater très tôt au travers de la richesse de ses données statistiques, les premiers frémissements du rebond de l'activité économique. Celui-ci a été conforté par la mobilisation du réseau pour soutenir la trésorerie des entreprises et des entrepreneurs. Après une année 2020 marquée par diverses mesures exceptionnelles, tels que les reports de cotisations sociales, le montant des encaissements progresse de nouveau en 2021.

### Alain Gubian

Directeur des statistiques, des études et de la prévision.



L'année 2021 reste marquée par de nombreux risques et défis financiers. L'expertise et l'engagement des équipes conduisent à des résultats très positifs dans la gestion de ces enjeux pour garantir quoiqu'il arrive le respect de l'ensemble des engagements financiers notamment le financement des prestations. Cela est reconnu. Les investisseurs ont une nouvelle fois élu l'Urssaf comme meilleur émetteur mondial d'Euro commercial paper.

### Emmanuel Laurent

Directeur trésorerie, banques, financement, investissement.

## UN FORT REBOND DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### LE PIB FRANÇAIS PROGRESSE DE 7 %

En 2021, après une année marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses répercussions sur l'économie, l'activité française rebondit fortement. Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2021, le PIB progresse de 6,8% après la contraction de 7,9% enregistrée en 2020.

Dans ce contexte, les effectifs salariés du secteur privé augmentent de 3,0 % en moyenne annuelle en 2020 (après - 1,7 % en 2020), portant à 350 000 le nombre de postes créés dans le privé entre fin 2019 (juste avant la crise) et fin 2021. Les déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) augmentent quant à elles de 22,8 % en 2021 après avoir chuté de 15,6 % en 2020 ; en décembre 2021, leur niveau dépasse de 7,8 % celui observé fin 2019 (+ 14,1 % pour les seules embauches en CDI). La masse salariale du secteur privé soumise à cotisations sociales – principal moteur des encaissements des Urssaf – progresse pour sa part de 8,9 % en moyenne annuelle après la baisse historique de 5,7 % observée en 2020, en lien notamment avec le recours massif à l'activité partielle, dont l'indemnisation, non assujettie aux cotisations sociales, représentait 4,3 % de la masse salariale versée sur l'année (avec un pic à 15,6 % en avril 2020).

## DES TAUX D'INTÉRÊT TOUJOURS TRÈS BAS

L'Eonia (taux de rémunération des dépôts interbancaires au jour le jour dans la zone euro), qui est un paramètre essentiel de la gestion de trésorerie de l'Urssaf Caisse nationale, est resté négatif à un niveau historiquement bas : - 0,483 % en 2021 (après - 0,46 % en 2020). Les trois taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) sont restés inchangés à - 0,50 % pour le taux de facilité de dépôt, 0,00 % pour le taux de refinancement et 0,25 % pour la facilité d'emprunt.

## UN BESOIN DE FINANCEMENT MOINS DÉGRADÉ QU'EN 2020

### LES ENCAISSEMENTS REBONDISSENT DE 8,9 %

Les encaissements des Urssaf et de la Caisse nationale ont progressé de 8,9 % en 2021 après avoir diminué de 3,8 % l'année précédente. Le montant total des encaissements atteint ainsi 557,4 milliards d'euros (Md€) en 2021 – hors reprise de dette (38,7 Md€) opérée par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) – dont 66 % encaissés par les Urssaf (366,5 Md€) et 34 % (190,9 Md€) directement par la Caisse nationale. ...

Les encaissements en Urssaf ont augmenté de 11,3 % par

rapport à 2020 (après - 9,3 %, en lien avec le contexte de la crise sanitaire). Cette évolution globale s'explique principalement par la progression de 10,8 % des cotisations et contributions du secteur privé recouvrées par les Urssaf (254,3 Md€ en 2021), compte tenu du rebond de la masse salariale (+ 8,9 % en 2021 après une baisse historique de 5,7 % en 2020) et de la mise en place de plans d'apurement des dettes constituées pendant la crise dans le cadre des mesures de report des échéances de paiement octroyées aux usagers.

Dans une moindre mesure, la hausse des encaissements totaux a également été portée par le dynamisme des montants directement perçus par la Caisse nationale. Ceux-ci ont ainsi progressé de 4,5 % en 2021 (15,3 % en prenant en compte la reprise de dette par la Cades) en raison notamment d'un rendement supérieur de la TVA (8,7 Md€ en plus par rapport à 2020), du versement par l'État du remboursement au titre de l'indemnité inflation intervenu dès le mois de décembre 2021 (3 Md€), du paiement par l'État de la compensation des aides et exonérations en faveur des entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire (0,8 Md€ en plus par rapport à 2020). En revanche, des versements exceptionnels avaient eu lieu en 2020 et n'ont pas été reconduits en 2021, occasionnant un effet base négatif : en 2020, la trésorerie de la Caisse nationale des Urssaf avait bénéficié en 2020 du versement de la soule de la Caisse nationale de retraite des industries électriques et gazières (Cnieg) d'un montant de 5 Md€ et du remboursement des aides exceptionnelles de solidarité aux familles versées par les Caf pour un montant de 1,9 Md€.

#### LES TIRAGES OPÉRÉS SUR LE COMPTE DE L'URSSAF CAISSE NATIONALE AUGMENTENT DE 3,7 %

Le total des décaissements (557,5 Md€) a augmenté de 3,7 % en 2021, après + 3,9 % l'année précédente. Cette évolution résulte d'une progression encore dynamique des tirages des branches de la Sécurité sociale (+ 3,2 % après + 10,5 %), notamment pour les dépenses maladie, et de la croissance des tirages hors branches (+ 5,6 % après - 16,4 %). L'année 2021 a été également marquée par la création de la branche autonomie (5ème branche), qui s'est traduite en trésorerie par une modification du périmètre entre les tirages opérés au siège de l'Urssaf Caisse nationale et ceux des branches de la Sécurité sociale dans lesquels sont désormais intégrés les tirages de la CNSA (4,3 Md€ en 2021).

Hors ce changement de périmètre, l'évolution des tirages des branches par rapport à l'année 2020 serait de + 2,2 % et celle des tirages hors branches de + 9,5 %. Cette dernière est principalement liée à la hausse des versements aux partenaires (dont notamment 5,1 Md€ en plus pour l'Unédic), en lien avec le rebond des encaissements en Urssaf. En revanche, les tirages de Santé publique France portés en 2021 par la dotation utilisée au titre des vaccins Covid (4,4 Md€) ont représenté 400 M€ de moins que les tirages de l'année précédente. En 2020, la baisse des tirages hors branches (- 16,4 %) était principalement liée à l'intégration des travailleurs indépendants au régime général qui s'est

traduite par la suppression du compte de suivi financier de la Caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants (CNDSSSTI) et des versements afférents.

#### EN 2021 :

- Les dépenses de la branche maladie (hors tirages de Santé publique France effectués au siège de la Caisse nationale) ont augmenté de 6,0 % après + 11,5 % l'année précédente. L'année 2020 avait été impactée par l'intégration au 1er janvier des remboursements de soins des travailleurs indépendants aux dépenses du régime général, puis à partir d'avril par des surcoûts au titre de la pandémie Covid-19. Les dépenses maladie de l'année 2021 ont été marquées par la poursuite de la crise sanitaire et par la montée en charge des mesures du « Ségur de la santé » avec notamment la revalorisation salariale des personnels soignants des établissements de santé.
- La gestion des établissements médico-sociaux a été transférée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre de la création de la branche autonomie au 1er janvier 2021. Néanmoins une grande partie des tirages au titre de l'Ondam médico-social reste principalement réalisée par les Cnam. Pour leur part, les tirages opérés directement par la CNSA concernent essentiellement les prestations de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les dépenses de la branche AT-MP enregistrent quant à elles une hausse de 4,0 % (après + 1,0 %).
- Les tirages de l'assurance vieillesse ont progressé de 1,9 % en 2021 après + 11,8 % (en 2020 ils avaient été impactés par l'intégration dans les tirages de la Cnav des dépenses des travailleurs indépendants à la suite de la suppression de la Caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants).
- À l'inverse, les tirages de la branche famille ont baissé de 4,8 % (après + 4,8 % en 2020). Cette baisse s'explique par un effet base négatif lié aux mesures prises en 2020 en faveur des ménages les plus vulnérables face à la crise sanitaire (primes versées en mai et novembre 2020, et revalorisation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire en août 2020). En outre, la mise en place en début d'année 2021 de la mesure de prise en compte des revenus contemporains pour le calcul des aides aux logements a contribué à la baisse des dépenses (- 1,1 Md€).
- Enfin, les tirages de la branche recouvrement baissent de 24,1 % (après + 57,0 % l'année précédente), compte tenu notamment des moindres remboursements aux travailleurs indépendants : les régularisations créditrices ont été moins élevées en 2021 qu'en 2020 dans la mesure où la régularisation des cotisations s'est

effectuée sur la base de la différence entre les cotisations calculées sur le revenu réel 2020 et les cotisations provisionnelles qui avaient été calculées à partir d'un revenu 2019 abattu de 50 % afin de préserver la trésorerie des indépendants.

#### HORS REPRISE DE DETTE, LA VARIATION DE TRÉSorerIE S'ÉTABLIT À UN NIVEAU DE - 20,1 MD€ EN 2021

Le différentiel d'évolution entre les encaissements (+ 8,9 %) et les décaissements (+ 3,7 %) redevient positif en 2021. Il atteint un niveau de + 5,2 points (après - 7,7 points en 2020) induisant une amélioration de 25,0 Md€ de la variation de trésorerie. Celle-ci s'établit à - 20,1 Md€, après un niveau historique de - 45,1 Md€ en 2020. Avec un déficit de début d'année s'élevant à 50,6 milliards d'euros et une reprise de dette de 38,7 milliards d'euros opérée par la Cades, le solde du compte bancaire de la Caisse nationale des Urssaf termine l'année 2021 à - 32,0 Md€.

#### UN FINANCEMENT MAJORITAIREMENT COUVERT PAR LES INSTRUMENTS DE MARCHÉ

En 2021, l'Urssaf Caisse nationale a poursuivi sa politique de financement et d'optimisation de ses coûts en s'appuyant sur les trésoreries partenaires et en favorisant les financements de marché. Cette politique, menée depuis plusieurs années, consiste à optimiser les trésoreries des partenaires de la sphère publique et sociale, d'une part, et à privilégier les émissions d'« Euro Commercial Paper » (ECP) et de « Negotiable European Commercial Paper » (NEUCP, ex-billets de trésorerie), d'autre part. Elle permet ainsi de sécuriser un volume conséquent de financement tout en optimisant les coûts.

Le point haut de la trésorerie a été atteint le 24 décembre 2021, avec un solde de - 29,9 Md€, et le point bas le 15 janvier 2021, avec un solde de - 57,0 Md€.

Les financements de l'Urssaf Caisse nationale souscrits en 2021, pour un montant moyen de 64,7 Md€, reposent sur des financements :

- par émission d'ECP d'un montant moyen de 47,73 Md€ ;
- par des NEUCP auprès du marché (hors partenaires de la sphère publique et sociale) d'un montant moyen de 16,4 Md€ ;
- par optimisation des trésoreries publiques et sociales d'un montant de 0,54 Md€ en moyenne, notamment auprès de partenaires de la sphère publique tels que l'AFT et de la sphère sociale tels que la CNIEG et la CAMIEG sous forme de NEUCP ou de dépôts.

74 % des volumes de financement ont ainsi été apportés par les émissions d'ECP, 25 % par des émissions de NEUCP (auprès du marché, de la sphère sociale et publique et de la CDC) et 1 % sous forme de dépôts tiers (en provenance de

la CNIEG et de la CAMIEG et dans le cadre d'opérations de mutualisation de trésoreries sociales).

#### UN COÛT DE FINANCEMENT TOUJOURS NÉGATIF ET EN NET BAISSE

Le coût de financement de l'Urssaf Caisse nationale sur l'année 2021 s'établit à - 0,59 % contre - 0,34 % en 2020. Ce résultat provient principalement de meilleures conditions de marché et des taux d'emprunts associés. En effet, l'année 2020 a été profondément marquée par la pandémie mondiale de Covid-19, alors que l'année 2021 a été beaucoup moins marquée par les effets de cette pandémie.

#### UN RÉSULTAT NET DE TRÉSorerIE TOUJOURS POSITIF

Compte tenu des conditions offertes sur le marché monétaire, l'ensemble des opérations de NEUCP et d'ECP s'est réalisé à des taux plus favorables qu'en 2020. De ce fait, compte tenu du volume du financement, le montant des produits financiers générés par les émissions de marché a progressé (370,8 M€ en 2021 après 239,9 M€ en 2020) et reste nettement supérieur au montant des charges financières (100,2 M€ après 97,5 M€), générant ainsi un résultat net financier de 270,6 M€ (après 142,4 M€).





# FAITS MARQUANTS

## LA POURSUITE DES EFFETS DE LA CRISE SUR LES ENCAISSEMENTS EN URSSAF

Malgré leur dynamisme lié notamment au rebond de la masse salariale et à la mise en place des plans d'apurement de dettes constituées pendant la pandémie, les encaissements ont encore pâti en 2021 des effets de la crise. Ainsi pendant la période du premier semestre 2021, le recours au dispositif d'activité partielle s'est maintenu sur des niveaux comparables à ceux de la fin de l'année 2020, pesant ainsi sur l'assiette salariale des cotisations, les indemnités versées n'étant pas été intégrées dans celle-ci puisque considérées comme des revenus de remplacement et donc soumises uniquement à CSG et CRDS. Par ailleurs, les dispositifs d'exonération de cotisations patronales et d'aide au paiement pour les entreprises des secteurs en difficultés ont été prolongés en 2021. De plus, les mesures ciblées de reports de paiement de cotisations, n'entrant pas dans le champ d'application du dispositif d'exonération, se sont poursuivies en 2021 pour les entreprises faisant l'objet d'une fermeture administrative ou d'une restriction, directe ou indirecte, de leur activité en lien avec la crise sanitaire. Enfin, la mise en place de plans d'apurement pour le paiement de la régularisation des cotisations 2020 des travailleurs indépendants a reporté sur les années 2022 et 2023 la majorité des encaissements attendus à ce titre.

## L'URSSAF CAISSE NATIONALE OBTIENT LE PRIX CMD DU MEILLEUR ÉMETTEUR SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Pour la troisième année consécutive, l'Urssaf Caisse nationale (« AcoSS » sur les marchés) a reçu le prix du meilleur émetteur sur le marché monétaire pour son programme Euro Commercial Paper (ECP), toutes catégories confondues. En 2021, l'Urssaf a mené plus de 1900 opérations, pour un montant cumulé supérieur à 225 milliards d'euros afin d'assurer le financement de la Sécurité sociale. L'Urssaf est toujours le premier émetteur en dollars (comme en 2020), le troisième en euros (deuxième en 2020) et le cinquième en livres sterling (troisième en 2020). Cette diversification reflète la dimension internationale et la stratégie engagée par l'Urssaf sur les marchés financiers. L'Urssaf est aussi classée deuxième pour le prix de meilleur émetteur pour son autre programme Neu CP et deuxième pour celui de meilleur émetteur SSA (Souverains, Supranationaux, Agences).

Ce classement, élaboré par CMD, fait référence pour l'ensemble des émetteurs de dette monétaire. CMD (Collaborative Market Data) est une plateforme britannique non institutionnelle qui recense les émissions de la part des intervenants sur ce marché.

## LE PLAFOND D'EMPRUNT DE L'URSSAF CAISSE NATIONALE MAINTENU À 95 MD€ EN 2021

L'épidémie de Covid-19 a conduit en 2020 les pouvoirs publics à prendre en urgence des mesures d'augmentation des dépenses d'assurance maladie et de soutien à l'activité économique qui ont fortement accru les besoins de financement de court terme de l'ensemble des régimes obligatoires de Sécurité sociale. Ainsi, le plafond d'emprunt de l'Urssaf Caisse nationale pour l'exercice 2020 avait été relevé à 95Md € par le décret du 20 mai 2020. Ce plafond a été maintenu au même niveau sur toute l'année 2021 par la LFSS pour 2021.

## LES TRANSFERTS DE DETTES À LA CADES SE POURSUIVENT

Une loi organique et une loi ordinaire relatives à la dette sociale et à l'autonomie, en date du 7 août 2020, repoussent la date de fin de remboursement de la dette sociale de 2024 au 31 décembre 2033 et organise de nouveaux transferts de dettes à la Cades à hauteur de 136 Md€. Des premiers transferts pour un montant total de 20 Md€ ont été réalisés en 2020 vers le régime général, le FSV et la CCMSA, puis 40 Md€ en 2021 vers le régime général, le FSV et la CNRACL.

## CRÉATION DE LA 5<sup>ÈME</sup> BRANCHE DU RÉGIME GÉNÉRAL

Les lois n°2020-991 et n°2020-992 du 7 août 2020 relatives à la dette sociale et à l'autonomie confient à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) la gestion d'une cinquième branche du régime général de la Sécurité sociale, dédiée au soutien à l'autonomie. Elle constitue ainsi une cinquième caisse nationale du régime général aux côtés de la CNAM, de la CNAV, de la CNAF et de l'Urssaf Caisse nationale. La LFSS pour 2021 prévoit une réécriture des missions et une évolution de l'architecture financière de la CNSA. Ces évolutions se traduisent par l'extension, à la CNSA et à la branche autonomie qu'elle gère, des dispositions applicables aux autres branches s'agissant de la gestion commune de la trésorerie du régime général par l'Urssaf Caisse nationale.



# CHIFFRES CLÉS

**557,4**  
milliards d'euros  
(hors reprise de dette par la Cades)

d'encaissements, soit 8,9% de plus qu'en 2020. 366,5 milliards d'euros encaissés par les Urssaf et 190,9 milliards d'euros directement par l'Urssaf Caisse nationale (hors reprise de dette par la Cades).



**577,5**  
milliards d'euros  
de tirages, dont 116,8 milliards d'euros hors branches de Sécurité sociale.

**-0,59%**

Le taux de financement moyen global de l'Urssaf Caisse nationale a diminué (- 0,34 % en 2020).

**38,7**  
milliards d'euros

de reprise de dette par la Cades, après 16,4 Md€ en 2020.

**-0,483%**

Le taux Eonia moyen dont a bénéficié l'Urssaf Caisse nationale sur l'ensemble de l'année, contre - 0,46 % en 2020.

**-31,9**  
milliards d'euros

Le solde du compte de l'Urssaf Caisse nationale au 31 décembre 2021.

**-20,1**  
milliards d'euros

de variation de trésorerie, en amélioration de 25,0 milliards d'euros par rapport à 2020.



**240 736**

mouvements financiers sur le compte unique de l'Urssaf Caisse nationale

**64,7**  
milliards

Le montant moyen des emprunts réalisés par l'Urssaf Caisse nationale pour le régime général qui a légèrement augmenté par rapport à 2020 (63,4 milliards d'euros).

